



Syndicat des Entreprises De Sûreté Aérienne et Aéroportuaire

Interview réalisée par [Clément Giuliano](#) pour AISG (Agence d'information spécialisées sécurité globale)

Dépêche n°1736
Paris, Lundi 15 novembre 2010, 17:30:24

« Les agents de sûreté aérienne ont un problème de reconnaissance » (Patrick Thouverez, syndicat des entreprises de sûreté aérienne)



Patrick Thouverez, président du Syndicat des entreprises de sûreté aérienne et aéroportuaire. *D.R.*

« La question du bien-être des agents de sécurité aéroportuaire est centrale. Ces derniers ont un problème de reconnaissance à l'heure actuelle », déclare Patrick Thouverez, président du Sesa (syndicat des entreprises de sécurité aérienne et aéroportuaire), à AISG. Les personnels de sûreté des aéroports « ont affaire à de très grands opérateurs que sont les gestionnaires d'aéroport, les compagnies aériennes et l'État. Face à ce monde très mature, ils ont du mal à trouver leur place », explique Patrick Thouverez. Interrogé sur la situation des entreprises du secteur, le président du Sesa indique que la « profession se porte mal ». Le rapport de branche de la sûreté aérienne et aéroportuaire, révélé par AISG, fait état d'une baisse de 5,5 % du chiffre d'affaires du secteur en 2009 par rapport à 2008 (AISG n°[1415](#)).

Syndicat des Entreprises de Sûreté Aérienne et Aéroportuaire
SESA C/o REGUS
1 rue de la Haye BP 12910
95731 Roissy CDG cedex
Marc-Antoine BIDON, Délégué Général : 06 07 46 84 63
E-Mail : ma.bidon@sesa-surete.com



Syndicat des Entreprises De Sûreté Aérienne et Aéroportuaire

AISG : Depuis quand présidez-vous le Sesa ?

Patrick Thouverez : Depuis 2007. Le syndicat réunit la plupart des grandes entreprises du secteur (Securitas, ICTS, Alysia, Brink's, Prosegur, Astriam...), moins Neo sécurité. Nos adhérents emploient 80 % des agents de sécurité aérienne et aéroportuaire, soit 8 000 des quelque 10 000 salariés. La représentativité du Sesa est donc évidente. Outre son bureau, qui se réunit tous les mois, le syndicat compte deux commissions chargées de réfléchir aux évolutions du métier : l'une plus opérationnelle, consacrée aux aspects techniques de la profession, la seconde consacrée aux questions sociales et de ressources humaines. D'une manière générale, nous essayons d'adopter des positions de consensus au sein du syndicat, j'ai rarement recours au vote. Il faut éviter toute division et déchirement, cela laisse des traces.

AISG : Quels sont les objectifs de votre organisation ?

Patrick Thouverez : Il s'agit de tirer la profession vers le haut et vers une plus grande maturité. Pour cela, il faut des agents qui soient bien dans leur métier, et des entreprises qui jouissent d'une bonne santé économique. L'activité de sûreté aérienne est particulière : nous avons une mission anti-terroriste dans un contexte concurrentiel. La question du bien-être des agents de sécurité aéroportuaire est centrale. Ces derniers ont un problème de reconnaissance à l'heure actuelle. Ils ont affaire à de très grands opérateurs que sont les gestionnaires d'aéroport, les compagnies aériennes et l'État. Face à ce monde très mature, les agents ont du mal à trouver leur place. Un exemple illustre le manque de considération des salariés du secteur : la convention collective prévoit une pause de seulement 20 minutes pour le déjeuner, ce qui est insuffisant compte tenu du temps de parcours dans les grands aéroports. La plupart des entreprises octroient une pause plus longue, mais c'est révélateur.

Syndicat des Entreprises de Sûreté Aérienne et Aéroportuaire

SESA C/o REGUS

1 rue de la Haye BP 12910

95731 Roissy CDG cedex

Marc-Antoine BIDON, Délégué Général : 06 07 46 84 63

E-Mail : ma.bidon@sesa-surete.com



Syndicat des Entreprises De Sûreté Aérienne et Aéroportuaire

AISG : Quelles sont vos actions pour améliorer leur reconnaissance ?

Patrick Thouverez : Tout d'abord, nous essayons de mieux faire connaître le métier. Des reportages devraient être diffusés prochainement sur TF1 et France 2, par exemple. L'une des demandes principales des salariés concerne par ailleurs les conditions de travail. L'emploi du temps des agents change chaque mois et leur est communiqué au plus tard sept jours avant le début du mois suivant. Nous essayons donc d'obtenir des commandes plus anticipées. L'aménagement du poste de travail est également important. Il faut de l'espace pour la sécurité, notamment au niveau des points d'inspection et de filtrage des passagers. Le Sesa est un partenaire reconnu des gestionnaires d'aéroports dans ces discussions. Le problème de reconnaissance n'est pas principalement lié au salaire, puisqu'après un an de présence, nos employés sont rémunérés environ 1 550 euros nets mensuels. De plus, la profession n'est pas précaire : 92 % de nos salariés sont en CDI.

Nous essayons également de faire émerger des métiers « noble ». Par exemple, une expérimentation est en cours à l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle pour l'analyse comportementale des passagers. C'est une technique qui a fait ses preuves et qui fonctionne aux États-Unis. L'ensemble des sociétés adhérentes du Sesa y participe jusqu'à la fin de l'année.

Le statut de l'agent de sûreté a fait l'objet d'un rapport que le Sesa a remis début octobre au Conseil national de la sûreté de l'aviation civile. Il se réunit tous les six mois. Ce rapport fera l'objet de recommandations destinées à la commission interministérielle de la sûreté aérienne, rattachée au SGDSN (secrétariat général de la défense et de la sûreté nationale).

*Syndicat des Entreprises de Sûreté Aérienne et Aéroportuaire
SESA C/o REGUS
1 rue de la Haye BP 12910
95731 Roissy CDG cedex
Marc-Antoine BIDON, Délégué Général : 06 07 46 84 63
E-Mail : ma.bidon@sesa-surete.com*



Syndicat des Entreprises De Sûreté Aérienne et Aéroportuaire

AISG : L'une des actions du Sesa concerne également le cadre juridique de la sûreté aéroportuaire...

Patrick Thouverez : Il y a en effet un problème d'interprétation de la [loi du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité](#). Une partie des acteurs, notamment les entreprises dont ce n'est pas le métier principal, estiment que notre activité ne relève pas de cette loi, et fait travailler ses agents sans CQP (certification de qualification professionnelle) et sans carte professionnelle, ce qui lui permet de pratiquer des tarifs plus bas. Or le Sesa estime que la sûreté aérienne et aéroportuaire s'inscrit pleinement dans cette loi. Nous essayons donc d'obtenir une clarification de l'État sur ce point.

AISG : Quelle est l'état de la sécurité aérienne à l'heure actuelle ?

Patrick Thouverez : La profession se porte mal. Les grands groupes de sécurité sont aujourd'hui moins nombreux en France : le Britannique G4S et le groupe Derichebourg ont quitté le marché en 2009, l'Espagnol Prosegur a fortement réduit ses activités... En fait, les marges sont très faibles dans le secteur. Les meilleures entreprises dégagent des marges de 1 à 2 %, ce qui n'est pas suffisant pour la plupart des actionnaires. Nous intervenons donc pour souligner ce problème à l'État et aux gestionnaires d'aéroport. Cette situation est dommageable également du point de vue de la maturité de la profession : la présence pérenne d'une grande société est un apport pour le secteur.

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2011 envisage de supprimer certains abattements de charges relatifs au treizième mois des salariés percevant entre 1 et 1,5 Smic. C'est très inquiétant pour nous, puisque cela représente une perte de marge de 1 à 2 %... soit l'équivalent de nos marges actuelles.



Syndicat des Entreprises De Sûreté Aérienne et Aéroportuaire

AISG : Le récent rapport de branche de la sûreté aérienne et aéroportuaire fait en outre état d'une baisse de 5,5 % du chiffre d'affaires du secteur en 2009 par rapport à 2008 (AISG n°[1415](#)). Comment l'expliquez-vous ?

Patrick Thouverez : Le transport aérien a enregistré une baisse de 5 % de son trafic passagers en 2009. De plus, les aéroports ont développé l'automatisation des tâches dans le traitement des bagages.

AISG : L'automatisation des tâches concerne également les passagers, avec notamment l'expérimentation des scanners corporels en cours. Que pensez-vous de cette technologie ?

Patrick Thouverez : Dès qu'une nouvelle technologie voit le jour, les terroristes trouvent une nouvelle parade. Les scanners corporels en cours d'expérimentation à Roissy (AISG n°[1112](#)) ne permettent pas de voir au-delà de la peau. Or des techniques de dissimulation de produits illicites sous la peau ont déjà fait leur apparition ! Les moyens technologiques doivent donc être, selon moi, utilisés en levée de doute après l'intervention de l'agent de sûreté. Il faut faire en sorte que le contrôle de sécurité soit plus fluide pour les personnes que l'on ne suspecte pas, et que les contrôles soient plus poussés pour les passagers suspects. La course à la technologie a ses limites, l'intervention humaine reste prépondérante. Je souhaiterais par ailleurs que l'on discute de l'utilisation des chiens, qui sont très performants dans la détection d'explosifs.

AISG : Quel est votre opinion sur le projet de Cnaps ?

Patrick Thouverez : Le Sesa soutient ce projet (AISG n°[1177](#)). Nous souhaitons vivement que les entreprises de sûreté aérienne soient représentées au sein de cet organe.



Syndicat des Entreprises De Sûreté Aérienne et Aéroportuaire

- **Contact :** Sesa, Marc-Antoine Bidon, Délégué général, 06 07 46 84 63, ma.bidon@sesa-surete.com,
 - www.sesa-surete.com
 - AISG : <http://www.aisg.info/public/fr/nonabonne/accueil/accueil.php>
-

Syndicat des Entreprises de Sûreté Aérienne et Aéroportuaire
SESA C/o REGUS
1 rue de la Haye BP 12910
95731 Roissy CDG cedex
Marc-Antoine BIDON, Délégué Général : 06 07 46 84 63
E-Mail : ma.bidon@sesa-surete.com